

VILLE DE DECAZEVILLE - AVEYRON
EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

**ARRETE MUNICIPAL n° 410/2018 - INTERDICTION D'UTILISATION TERRAINS
DE SPORT**

Le Maire de la Commune de DECAZEVILLE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales en ses article L 2213-1 et suivants,

VU le Code Pénal en son article R 610-5° et suivants,

CONSIDERANT les aménagements spécifiques des terrains de jeux au stade Camille Guibert, notamment par le travail mécanique de traçage des lignes,

CONSIDERANT que pour la bonne exécution des travaux, il convient provisoirement d'en interdire les accès et les utilisations,

A R R E T E

ARTICLE 1°- Compte tenu des travaux d'entretien par le service des espaces verts, tous les terrains municipaux de grand jeu, football et rugby de Camille GUIBERT, principal et annexe sont interdits d'utilisation du mercredi 7 novembre au samedi 10 novembre 2018 inclus.

ARTICLE 2°- L'arrêté municipal sera affiché et des panneaux seront implantés sur chacun des terrains concernés par les services techniques municipaux, indiquant l'interdiction d'accès à l'ensemble des usagers.

ARTICLE 3° - Le Directeur Général des Services,
Les Services Techniques,
Le Commissaire de Police,
La Police municipale,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

DECAZEVILLE, le 29 octobre 2018

Le Maire,
François MARTY

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

